

États financiers de

**LA CHAMBRE DE
COMMERCE DU CANADA**

Exercice clos le 31 décembre 2020



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
150, rue Elgin
Bureau 1800
Ottawa ON K2P 2P8
Canada
Téléphone 613-212-5764
Télécopieur 613-212-2896

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux administrateurs de La Chambre de commerce du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de La Chambre de commerce du Canada (« l'entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2020;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de l'actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

KPMG A.N.S. / S.N.S. C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 25 mars 2021

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État de la situation financière

Au 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Actifs		
Actifs à court terme		
Encaisse	1 638 570 \$	865 439 \$
Débiteurs (note 2)	1 210 845	955 150
Charges payées d'avance	297 410	217 481
	<u>3 146 825</u>	<u>2 038 070</u>
Placements (note 3)	3 972 836	3 146 407
Placements affectés (note 3)	2 068 368	2 398 506
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 4)	2 024 165	2 322 201
	<u>11 212 194 \$</u>	<u>9 905 184 \$</u>
Passifs et actifs nets		
Passifs à court terme		
Créiteurs et charges à payer (note 5)	1 060 324 \$	892 099 \$
Produits reportés (note 6)	3 551 448	2 578 567
Tranche à court terme de l'emprunt bancaire (note 13)	202 729	198 329
	<u>4 814 501</u>	<u>3 668 995</u>
Emprunt bancaire (note 13)	515 507	616 207
Dépôts de garantie pour détenteurs de carnets (note 12 a))	2 068 368	2 398 506
Avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	652 231	743 956
	<u>8 050 607</u>	<u>7 427 664</u>
Actifs nets (note 7)		
Investis en immobilisations corporelles et incorporelles	677 020	787 031
Fonds d'initiatives stratégiques	600 000	–
Fonds de réserve pour éventualités	1 884 567	–
Non affectés	–	1 690 489
	<u>3 161 587</u>	<u>2 477 520</u>
Engagements (note 8)		
Éventualités (note 12 b))		
Impact de la COVID-19 (note 14)		
	<u>11 212 194 \$</u>	<u>9 905 184 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Produits		
Cotisations annuelles Sociétés	4 211 801 \$	3 741 559 \$
Conseils et chambres	335 716	324 621
Associations commerciales	197 197	146 534
	<hr/>	<hr/>
	4 744 714	4 212 714
Vente de carnets	896 821	2 056 326
Certification de documents	618 880	509 628
Événements et conférences	1 869 703	862 175
Services aux entreprises de la Chambre	208 410	290 086
Projets de politique sponsorisés	68 950	126 050
Placements	170 931	188 718
Services d'abonnement	228 878	264 318
Autres activités (annexe)	1 604 859	263 871
	<hr/>	<hr/>
	5 667 432	4 561 172
	<hr/>	<hr/>
	10 412 146	8 773 886
Charges		
Salaires et avantages sociaux	6 026 680	5 284 874
Charges administratives (annexe)	2 457 491	1 780 017
Loyer	637 530	625 039
Événements et conférences	327 681	366 510
Services aux entreprises de la Chambre	38 143	54 771
Projets de politique sponsorisés	96 456	113 473
Services d'abonnement	75 378	109 570
Honoraires professionnels	111 421	59 213
Frais de déplacement	43 784	324 295
	<hr/>	<hr/>
	9 814 564	8 717 762
Excédent des produits sur les charges, avant les éléments ci-dessous	597 582	56 124
Gain non réalisé sur les placements	86 485	84 635
	<hr/>	<hr/>
Excédent des produits sur les charges	684 067 \$	140 759 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	Investi en immobilisations corporelles et incorporelles	Fonds d'initiatives stratégiques	Fonds de réserve pour éventualités	Non affectés	2020 Total	2019 Total
Actifs nets au début de l'exercice	787 031 \$	– \$	– \$	1 690 489 \$	2 477 520 \$	2 336 761 \$
Excédent des produits sur les charges	–	–	–	684 067	684 067	140 759
Transfert du fonds non grevé d'affectations	–	600 000	1 884 567	(2 484 567)	–	–
Variation des actifs nets, investis en immobilisations corporelles et incorporelles						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	106 367	–	–	(106 367)	–	–
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	(404 403)	–	–	404 403	–	–
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	91 725	–	–	(91 725)	–	–
Remboursement de la dette à long terme	96 300	–	–	(96 300)	–	–
Actifs nets à la fin de l'exercice	677 020 \$	600 000 \$	1 884 567 \$	– \$	3 161 587 \$	2 477 520 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2020, avec informations comparatives de 2019

	2020	2019
Provenance (utilisation) des fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	684 067 \$	140 759 \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	404 403	319 007
Amortissement des avantages incitatifs reportés relatifs à des baux	(91 725)	(91 724)
Gains non réalisés sur les placements	86 485	84 635
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement liés à l'exploitation (note 9)	805 482	374 922
	<u>1 888 712</u>	<u>827 599</u>
Activités de financement		
Produits de la dette à long terme	(96 300)	(187 816)
Activités d'investissement		
Achat net de placements	(582 776)	(277 405)
Augmentation des dépôts de garantie pour détenteurs de carnets	(330 138)	450 997
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(106 367)	(492 788)
	<u>(1 019 281)</u>	<u>(319 196)</u>
Augmentation de l'encaisse	773 131	320 587
Encaisse au début de l'exercice	865 439	544 852
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>1 638 570 \$</u>	<u>865 439 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2020

La Chambre de commerce du Canada (la « Chambre ») a été constituée sans capital-actions le 12 janvier 1929 en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. À compter du 28 janvier 2014, la Chambre a poursuivi son existence sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. En tant qu'organisme sans but lucratif au sens du paragraphe 149(1) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* la Chambre n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.

La Chambre est le principal défenseur des politiques publiques qui épousent les intérêts des entreprises canadiennes. Elle a pour objectif de favoriser un environnement concurrentiel solide qui profite au Canada et à tous les Canadiens.

1. Principales conventions comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les conventions comptables les plus importantes sont présentées ci-après :

a) Constatation des produits

La Chambre comptabilise les apports selon la méthode du report s'appliquant aux organismes sans but lucratif. Les apports affectés sont comptabilisés en produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés en produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les cotisations des membres sont comptabilisées au cours de l'exercice auquel elles se rapportent, considérant que la perception des cotisations est raisonnablement assurée.

Les cotisations perçues au cours de l'exercice qui se rapportent à un exercice ultérieur sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Les produits des ventes de carnets sont comptabilisés au moment de l'émission des carnets.

Les produits de la certification de documents ou des événements et conférences sont comptabilisés au cours de l'exercice durant lequel le service est rendu où l'événement a lieu. Les sommes perçues d'avance sont comptabilisées dans les produits reportés.

Les autres produits sont comptabilisés au cours de l'exercice auquel elles se rapportent.

b) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, comme suit :

Actif	Durée Méthode	Durée d'utilisation
Matériel de bureau	linéaire	4 - 10 ans
Matériel et logiciels informatiques	linéaire	3 - 5 ans
Améliorations locatives	linéaire	durée du bail

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2020

1. Principales conventions comptables (suite)

c) Instruments financiers

La Chambre évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, elle les évalue au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, ainsi que des titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés, des fonds communs de placement, et des fonds en gestion commune qui sont mesurés à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des résultats. Les gains/pertes réalisé(e)s sont inclus(es) dans le revenu du placement dans l'état des résultats.

Les actifs financiers sont soumis à un test de dépréciation à la fin de chaque exercice lorsque des faits ou des circonstances l'indiquent. Le cas échéant, la Chambre détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est réduite à la valeur la plus élevée entre la valeur actualisée des flux de trésorerie prévus, la somme pouvant être obtenue de la vente de l'actif, et la somme qu'elle prévoit obtenir si elle exerce son droit à l'égard d'une garantie financière. Ultérieurement, en cas de renversement des faits ou des circonstances, la Chambre comptabilise une reprise de perte de valeur dans la mesure de l'amélioration, qui n'excède pas la charge de dépréciation initiale.

d) Financement de projets

Le financement de projets relatif à des activités devant être entreprises au cours d'exercices futurs est comptabilisé dans l'état de la situation financière dans les produits reportés puis constaté en produit lorsque les dépenses correspondantes sont engagées.

e) Incitatifs relatifs à des baux

Les incitatifs relatifs à des baux sont reportés et amortis sur les durées respectives des baux.

f) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges pour l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées chaque année et les ajustements nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

Les principales estimations faites par la direction comprennent les hypothèses sous-tendant l'évaluation de la provision pour créances douteuses.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

2. Débiteurs

Les débiteurs comprennent les éléments suivants :

	2020	2019
Cotisations	811 328 \$	453 282 \$
Comptes clients	94 798	156 344
Intérêts courus	115 706	136 120
Autres	378 582	265 099
	1 400 414	1 010 845
Provision pour créances douteuses	(189 569)	(55 695)
	1 210 845 \$	955 150 \$

3. Placements

a) Les placements, à la valeur marchande :

31 décembre 2020	Coût	Valeur comptable
Billets à terme et obligations bonds de sociétés	4 753 191 \$	4 843 720 \$
Fonds communs de placement	415 086	418 978
Fonds communs	797 168	778 506
	5 965 445 \$	6 041 204 \$

31 décembre 2020	Coût	Valeur comptable
Billets à terme et obligations bonds de sociétés	4 410 134 \$	4 397 880 \$
Fonds communs de placement	404 582	400 086
Fonds communs	790 015	746 947
	5 607 731 \$	5 544 913 \$

Les placements sont gérés par des gestionnaires de placement conformément à la politique de placement de la Chambre, qui a été approuvée par le conseil d'administration. Les seuls placements prévus par la politique de placement sont les titres à revenu fixe émis par des gouvernements et des sociétés dont la cote est égale ou supérieure à BBB, les fonds communs de placement et les fonds en gestion commune. Les titres à revenu fixe de la Chambre sont assortis de taux d'intérêt effectifs variant de 2,30 % à 7,447 % et d'échéances variant de 1 à 6 années.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

3. Placements (suite)

b) Les placements sont répartis comme suit :

	2020	2019
Placements non affectés	3 972 836 \$	3 146 407 \$
Placements affectés	2 068 368	2 398 506
	6 041 204 \$	5 544 913 \$

Les placements affectés servent de dépôts de garantie pour les détenteurs de carnets, tel qu'il est décrit à la note 12.

4. Immobilisations corporelles et incorporelles

			2020	2019
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Matériel de bureau informatiques	510 000 \$	218 547 \$	291 453 \$	334 672 \$
Matériel et logiciels	1 295 784	789 570	506 214	588 456
Améliorations locatives	1 906 086	679 588	1 226 498	1 399 073
	3 711 870 \$	1 687 705 \$	2 024 165 \$	2 322 201 \$

Au 31 décembre 2019, les coûts et l'amortissement cumulé s'élevaient respectivement à 3 605 503 \$ et 1 283 302\$.

5. Crédoeurs et charges à payer

Sont incluses dans les crédoeurs et charges à payer les sommes à remettre à l'État de 7 598 \$ (45 352 \$ en 2019) qui comprennent les taxes à la consommation, l'impôt-santé des employeurs et les remises salariales correspondantes.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

6. Produits reportés

Le solde à la fin de l'exercice se détaille comme suit :

	2020	2019
Cotisations	2 234 466 \$	2 018 366 \$
Autres projets et activités	1 316 982	560 201
	3 551 448 \$	2 578 567 \$

7. Actifs nets

(a) Gestion du capital

Pour ce qui est des actifs nets, la Chambre a l'intention de les utiliser pour financer ses activités courantes, ses projets futurs et l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles nécessaires à ses opérations. La Chambre gère ses actifs nets en établissant des fonds grevés d'affectations et en y versant des montants appropriés en vue de projets, d'éventualités et d'autres besoins en capital prévus dans l'avenir.

La Chambre n'est pas soumise, en vertu de règles extérieures, à des exigences concernant le capital .

(b) Fonds grevés d'affectations

(i) Fonds de réserve pour éventualités

Il s'agit d'un fonds établi par le conseil d'administration afin d'améliorer la situation financière de l'Association. Le fonds sert de réserve à la Chambre advenant un important déficit imprévu et qui ne figurait pas dans le budget, des dépenses ne pouvant être payées à même d'autres fonds. L'objectif de la Chambre consiste à conserver dans le Fonds de réserve pour éventualités un solde équivalant à trois mois de dépenses de fonctionnement engagées.

(ii) Fonds d'initiatives stratégiques

Ce fonds a été établi par le conseil d'administration pour financer les coûts futurs associés aux initiatives stratégiques. L'objectif de la Chambre consiste à conserver dans le Fonds d'initiatives stratégiques un solde de 600 000 \$ à l'appui des initiatives stratégiques de croissance au-delà des dépenses normales de fonctionnement.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

8. Engagements

La Chambre loue des locaux et du matériel aux termes de contrats ayant diverses dates d'échéance (Ottawa - 2028, Toronto - 2025, Montréal - 2025). Les engagements se présentent comme suit :

2021	669 561 \$
2022	685 681
2023	695 920
2024	712 456
2025	625 762
Années suivantes	1 386 602
	<hr/>
	4 775 982 \$

9. Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement

	2020	2019
Débiteurs	(255 695)\$	(57 735)\$
Charges payées d'avance	(79 929)	(32 002)
Créditeurs et charges à payer	168 225	(219 400)
Produits reportés	972 881	684 059
	<hr/>	<hr/>
	805 482 \$	374 922 \$

10. Avantages sociaux futurs

La Chambre est l'administrateur du Régime de pension des employés de la chambre de commerce du Canada, qui est un régime de retraite à cotisations déterminées enregistré auprès de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Les cotisations patronales que la Chambre a versées au régime de retraite à cotisations déterminées durant l'exercice en cours s'élevaient à 150 146 \$ (144 143 \$ en 2019). Cette contribution est incluse dans les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

11. Risques financiers

La Chambre s'expose aux risques suivants en lien avec ses instruments financiers.

(a) Risque de crédit :

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Chambre encourt des pertes sur crédit du fait que les contreparties aux instruments financiers peuvent manquer à leurs obligations. L'exposition au risque de crédit est réduite au minimum, car la plupart de ces contreparties sont solvables, consistant en des gouvernements et des sociétés publiques.

La Chambre évalue continuellement ses comptes débiteurs et tient compte des montants irrécouvrables dans la provision pour créances douteuses. À la fin de l'exercice, la provision pour créances douteuses se chiffrait à 189 569 \$ (55 695 \$ en 2019).

(b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Chambre ne soit pas en mesure de remplir ses obligations liées à des passifs financiers ou de satisfaire à des besoins de trésorerie en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Chambre s'attend à respecter ces obligations dans les délais prévus en produisant des flux de trésorerie suffisants issus de ses membres. La Chambre estime que ses instruments financiers ne l'exposent à aucun risque important de liquidité découlant de ses instruments financiers.

(c) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

(i) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères. La Chambre estime ne pas encourir de risque de change important découlant de ses instruments financiers.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

11. Risques financiers (suite)

(c) Risque de marché (suite)

(ii) Risque de taux d'intérêt et autre risque de prix

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt. La Chambre est exposée à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe, puisque la juste valeur desdits instruments peut fluctuer par suite des variations de taux d'intérêt. Le risque lié aux autres prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. La Chambre est exposée à d'autres risques de prix relativement à ses placements dans des fonds mutuels et communs, qu'elle détient conformément à sa politique de placement. La Chambre est exposée à un risque de taux d'intérêt en raison de son emprunt bancaire et de ses placements dans des billets à terme et obligations de sociétés conformément à sa politique de placement, qu'elle détient conformément à sa politique de placement.

Par rapport à l'an dernier, il n'y a eu aucun changement quant à l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, des politiques, des procédures et des méthodes de gestion de la Chambre.

12. Carnets

a) Dépôts de garantie

La Chambre est l'organisme canadien autorisé à émettre des carnets. Avant l'émission, la Chambre exige un dépôt de garantie du client (le détenteur du carnet) devant couvrir les droits de douanes et autres taxes qui deviendraient payables aux autorités douanières des pays étrangers si les marchandises n'étaient pas retirées de la douane du pays d'importation dans les délais prescrits ou si les procédures normales n'étaient pas suivies. Les dépôts de garantie qui sont acceptés par la Chambre pour l'émission d'un carnet comprennent les dépôts en espèces, les cautionnements ou les lettres de crédit délivrées par des institutions financières reconnues. Les seuls dépôts de garantie comptabilisés au bilan sont ceux qui ont été reçus en espèces.

b) Éventualités

Si une plainte est reçue, toute une série d'étapes commence en vue de résoudre le problème; dans certains cas, cette procédure peut durer plusieurs mois ou même plusieurs années.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

12. Carnets (suite)

b) Éventualités (suite)

La Chambre a inscrit 3 400 \$ (3 400 \$ en 2019) pour les réclamations Carnet qui pourraient vraisemblablement se terminer par une perte en raison d'une garantie insuffisante selon l'estimation des gestionnaires. Vu la difficulté de prévoir le montant de réclamation éventuel, les pertes réelles pourraient différer des estimations des gestionnaires et avoir un effet défavorable important sur la situation financière de la Chambre. Tout écart entre les pertes réelles et les pertes estimatives sera constaté en charge au cours de l'exercice du règlement.

13. Emprunt bancaire

Le 17 octobre 2018, la Chambre a contracté un emprunt bancaire de 1 032 855 \$ qui porte intérêt au taux de 4,92 % et est remboursable par des versements mensuels mixtes (capital et intérêts) de 19 453 \$. L'emprunt est amorti sur 5 ans et arrive à échéance en septembre 2023.

En raison de la COVID-19, la Chambre a reporté les paiements de principal d'avril 2020 à septembre 2020 jusqu'à la fin de l'emprunt et n'a effectué des paiements d'intérêts que pendant ces mois. La nouvelle date d'échéance de l'emprunt a donc été fixée à avril 2024.

Les sommes à verser au cours des quatre prochaines années en remboursement de l'emprunt s'établissent comme suit :

2021	202 729 \$
2022	212 931
2023	185 605
2024	116 971
	<hr/>
	718 236 \$

14. Impact de la COVID-19

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé a décrété que l'éclosion de COVID-19 avait atteint des proportions pandémiques, ce qui a fortement perturbé les milieux financiers, boursiers et sociaux.

La direction a ouvertement mis en œuvre certaines stratégies et mesures en réponse à l'éclosion de COVID-19. La santé et la sécurité de tout le personnel de la Chambre ont été prioritairement renforcées et la direction a imposé le télétravail, elle a suspendu tous les voyages et les événements, elle a annulé toutes les réunions en personne et fait appel aux méthodes numériques, et elle a cherché à obtenir du financement dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC). Le financement obtenu, qui s'élève à 907 124 \$, est comptabilisé dans l'état des résultats, dans les autres activités.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2019

14. Impact de la COVID-19 (suite)

Des ajustements doivent être apportés aux états financiers lorsque des événements survenus entre la date des états financiers et la date du rapport des auditeurs fournissent un supplément d'information suffisant à l'égard de situations qui existaient en fin d'exercice. Après avoir évalué les répercussions financières, la direction a jugé qu'il n'était pas nécessaire pour l'heure d'apporter d'autres ajustements aux états financiers.

La durée et l'ampleur ultimes de l'impact de la pandémie sur les activités et la situation financière de la Chambre ne sont pas connues pour le moment. Ces répercussions pourraient comprendre une diminution des flux de trésorerie futurs, des fluctuations de la valeur de l'actif et du passif, et l'utilisation de l'actif net cumulé à l'appui des activités. Il n'est pas possible pour le moment d'établir une estimation de l'effet financier de cette pandémie.

15. Information comparatives:

Certaines 2019 informations comparatives ont été reclassées pour être conformes au mode de présentation des états financiers adopté pour l'exercice considéré.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA

Annexe - Informations supplémentaires

Exercice clos le 31 décembre 2020

	2020	2019
Produits d'autres activités		
Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC)	888 856 \$	– \$
Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)	503 000	40 709
Salesforce	45 750	–
Comptes en fiducie	8 850	6 650
Autres	158 403	216 512
	1 604 859 \$	263 871 \$

	2020	2019
Charges administratives		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	404 403 \$	319 007 \$
Charges d'exploitation	401 107	596 508
ISDE	369 084	–
Frais relatifs à la certification en ligne	224 200	154 539
Support informatique	205 438	110 120
Mauvaises créances	188 595	43 999
Frais de téléphone	178 041	185 734
Cotisations internationales	152 467	148 435
Frais de service	143 086	200 713
Projets spéciaux	130 715	–
Surveillance des médias	60 355	–
Développement E-Carnet	–	20 962
	2 457 491 \$	1 780 017 \$